

La prise de médicaments à l'école

- Aucun médicament d'usage courant, en vente libre en pharmacie, ne peut être donné par l'enseignant.
- Les médicaments prescrits dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (prévu pour la prise en charge des enfants atteints de maladie chronique) peuvent être donnés par le personnel enseignant.
- Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire, pour une pathologie chronique ne nécessitant pas un PAI (ex : asthme léger, reflux gastro oesophagien, migraine...). Dans ce cas les parents doivent fournir :
 - Un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament
 - La prescription médicale

Il faut rappeler que très peu d'enfants sont concernés par cette situation.

Cette possibilité ne concerne pas les traitements des infections courantes aiguës (angine, bronchite, rhinopharyngite, otite, gastro-entérite.....) qui peuvent être pris à domicile avant ou après l'école.

Le Médecin Scolaire se tient à la disposition des enseignants pour tout renseignement complémentaire.

Contenu de l'armoire à pharmacie à l'école primaire

- ☞ Un antiseptique incolore (ex : éosine disodique aqueuse non colorée, hémoméline solution à 1 %)
- ☞ Des compresses en sachet individuel.
- ☞ Des pansements hypoallergéniques
- ☞ Des bandes style « Velpeau » ;
- ☞ Une boîte de gants jetables en vinyle
- ☞ Une pince à épiler
- ☞ Une paire de ciseaux
- ☞ Un coussin réfrigérant, stocké au réfrigérateur (facultatif)
- ☞ Le savon de Marseille.

RECOMMANDATIONS

- Les produits doivent être rangés dans une armoire prévue à cet effet (en hauteur et fermée à clef)
- Le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés régulièrement
- Les quantités doivent être limitées, en petit conditionnement.
- Avant tout soin, faire un lavage soigneux des mains et mettre des gants,
- Ne pas utiliser de coton qui risque d'adhérer à la plaie, ni désinfectant coloré qui masque les lésions.

Docteur Christine VOISIN
Conseiller Technique
De Madame La Directrice Académique

Références :

BO n° 1 du 06 janvier 2000 (hors série)

"Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les EPLE"

BO n° 34 du 18 septembre 2003

"Enfants et adolescents atteints de troubles de la santé"